

Mise en danger de la vie d'autrui

Par dededijon

Bonjour,
Je voudrais connaître quels sont les délais de prescription pour la mise en danger d'une personne vulnérable.

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Sous réserve que la définition de "mise en danger" corresponde bien à la définition d'un délit défini dans le Code pénal :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006149828/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006149828/[url]

C'est six ans, par défaut à partir de la date d'infraction.

Le fait que la personne soit vulnérable ou non n'influe pas sur le délai de prescription.